



DELIBERATION N°20120078 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2012

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 4 mai 2012 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 3 représentés, 6 absents, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN , président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; M. André MOULIN ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED ; M. Guy VIAL , adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Marie-Nicole MEUNIER ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Carmen MONTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Christiane MASSARDIER ; M. Philippe CHOVET ; Mme Francisca MARIE (à partir de 18 h 47) ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 18 h 40) ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Salina HEMANI (à partir de 19 h) ; M. Hervé REYNAUD ; M. Noël PAUL ; Mme BOYADJIAN Annick (à partir de 20 h 15) ; Mme Béatrice COFFY ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Aline ORIOL (à partir de 18 h 50) ; M. Régis CADEGROS ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Pascale SOEUR (à partir de 18 h 45) ; M. Daniel SZEMENDERA , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à M. DE PASQUALE Jean-Pierre.
- Mme MARTINS-BENAMROUCHE Catherine qui donne pouvoir à M. VACHER Raymond.
- Mme BOYADJIAN Annick qui donne pouvoir à M. MANDON Emmanuel (jusqu'à 20 h 15).

ABSENTS :

- Mme Francisca MARIE (jusqu'à 18 h 47) ; M. Aymeric SANLAVILLE (jusqu'à 18 h 40) ; Mme Salina HEMANI (jusqu'à 19 h) ; Mme Nicole FOREST ; Mme Aline ORIOL (jusqu'à 18 h 50) ; Mme Pascale SOEUR (jusqu'à 18 h 45).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Guy VIAL ; M. Jean-Luc DEGRAIX.

-----oooOooo-----

O B J E T :

BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES ECONOMIQUES - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011

M. PONTON MICHEL EXPOSE CE QUI SUIT :

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation des résultats de la section d'exploitation (fonctionnement) de l'exercice 2011 du budget des activités économiques conformément aux propositions suivantes :			
1 - Détermination du résultat de clôture 2011 :			
a) Résultat 2010 reporté (excédent) :			14 021,42
b) Calcul du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2011 :			
	Recettes d'exploitation :		46 218,80
	Dépenses d'exploitation :		-36 009,99
	Résultat d'exploitation 2011 (excédent) :		10 208,81
c) Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2011 (excédent) :			a) 24 230,23
2 - Affectation du résultat :			
a) le résultat 2010 reporté en investissement était de :			-15 635,83
b) les opérations de l'exercice 2011 : - en dépenses :			-37 016,78
	- en recettes (dont 1068 : 15 635.83 €) :		36 413,79
Le résultat de clôture d'investissement de l'année 2011 fait apparaître un déficit de			-16 238,82
			(compte 001)
* les restes à réaliser d'investissement en dépenses sont de :			0,00
* les restes à réaliser d'investissement en recettes sont de :			0,00
Le résultat cumulé d'investissement, après restes à réaliser, est de :			-16 238,82
Le conseil municipal décide d'affecter une partie du résultat de clôture			
de fonctionnement soit :			b) 16 238,82
à la couverture du déficit global d'investissement par le compte 1068			
"excédents de fonctionnement capitalisés" (recettes d'investissement)			
Solde disponible :			(a-b) 7 991,41
Le conseil municipal décide d'affecter cette somme en section d'exploitation			
au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté"			
(recettes de fonctionnement)			
Ces affectations seront reprises en décision modificative 2012.			

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 27 voix pour, 11 abstentions,

DECIDE :

- **d'approuver** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du budget annexe des activités économiques, telle que proposée ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 15 mai 2012
Le maire,

Signé :
Philippe KIZIRIAN